



2025/2477

5.12.2025

**DÉCISION (PESC) 2025/2477 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ
du 2 décembre 2025**

**prorogeant le mandat du chef de la mission de l'Union européenne visant au renforcement des
capacités en Somalie (EUCAP Somalia) (EUCAP Somalia/1/2025)**

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38, troisième alinéa,

vu la décision 2012/389/PESC du Conseil du 16 juillet 2012 relative à la mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités en Somalie (EUCAP Somalia) ⁽¹⁾, et notamment son article 9, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

- (1) En vertu de l'article 9, paragraphe 1, de la décision 2012/389/PESC, le Comité politique et de sécurité (COPS) est autorisé, conformément à l'article 38, troisième alinéa, du traité, à prendre les décisions appropriées aux fins d'exercer le contrôle politique et la direction stratégique de la mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités en Somalie (EUCAP Somalia), y compris la décision de nommer un chef de mission, sur proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (ci-après dénommé «haut représentant»).
- (2) Le 10 décembre 2024, le COPS a adopté la décision (PESC) 2024/3197 ⁽²⁾ prorogeant le mandat de M. Kęstutis LANČINSKAS en tant que chef de la mission EUCAP Somalia pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.
- (3) Le 29 octobre 2025, le haut représentant a proposé de proroger le mandat de M. Kęstutis LANČINSKAS en tant que chef de la mission EUCAP Somalia pour la période allant du 1^{er} janvier 2026 au 30 avril 2026,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le mandat de M. Kęstutis LANČINSKAS en tant que chef de la mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités en Somalie (EUCAP Somalia) est prorogé pour la période allant du 1^{er} janvier 2026 au 30 avril 2026.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 2 décembre 2025.

Par le Comité politique et de sécurité

La présidente

D. PRONK

⁽¹⁾ JO L 187 du 17.7.2012, p. 40, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2012/389/oj>.

⁽²⁾ Décision (PESC) 2024/3197 du Comité politique et de sécurité du 10 décembre 2024 prorogeant le mandat du chef de la mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités en Somalie (EUCAP Somalia) (EUCAP Somalia/2/2024) (JO L, 2024/3197, 16.12.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2024/3197/oj>).